



Procès-verbal des délibérations

Du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 8

Convocation adressée le 10 mars 2016
Procès-verbal des délibérations affiché le 21 mars 2016

L'an deux mille seize le quatorze du mois de mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Fabienne AYENSA

Présents : Fabienne AYENSA, Christine BIZEAU, Philippe DELGUE, Maryannick DOYHENARD, Jonathan DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Monique ETCHEVERRY, Pascal JOCOU, Danielle LABROUCHE-DASSE, Annie LAGRENADE, Peio LARRAMENDY, David LARREGUY, Jean-Baptiste LARROQUE, Sophie LOUIT, Jean-Louis ROUX.

Absents : Sophie BAGNERIS (procuration à Fabienne AYENSA), Serge CHAULET (procuration à Annie LAGRENADE), Florence DOYHAMBEHERE (procuration à Maryannick DOYHENARD), Mado ERRECART (procuration à Monique ETCHEVERRY), Eliane ITHURBIDE (procuration à David LARREGUY), Thierry LAFITTE (procuration à Jean-Baptiste LARROQUE), Olivier MARCARIE (procuration à Jonathan DUHAU), Jean-Michel OSPITAL (procuration à Danielle LABROUCHE-DASSE).

Secrétaire de séance : Annie LAGRENADE

1/ Admission en non-valeur d'un titre irrécouvrable – Budget annexe du restaurant

M. Pascal JOCOU adjoint aux Finances à l'aménagement du territoire et à l'agriculture indique qu'un titre de 66 € correspondant au retrait du dossier de consultation des entreprises pour la construction du restaurant Joanto, émis le 2 octobre 2012, n'a pas été réglé par une entreprise. Constatant l'impossibilité de recouvrer cette créance, la société étant en liquidation judiciaire, le Trésorier Municipal propose de l'admettre en non-valeur.

Ouï l'exposé de M. JOCOU, le Conseil municipal à l'unanimité,

- DECIDE d'admettre en non valeur le titre n° 20 émis le 2 octobre 2012 pour une somme de 66 €.

2/ Régularisation de l'emprise du chemin Irigoihenia

M. Pascal JOCOU adjoint aux Finances à l'aménagement du territoire et à l'agriculture informe le Conseil Municipal que l'emprise du chemin Irigoihenia tel qu'elle apparaît sur le cadastre, ne correspond pas à la réalité sur le terrain. Le déplacement de la voie communale n°8 a été effectué il y a de nombreuses années. L'ancienne emprise dont la commune n'a plus utilité lui appartient

toujours. Il est proposé de la déclasser et de l'aliéner au profit des propriétaires riverains, après accomplissement de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. JOCOU, à l'unanimité :

- DECIDE le principe du déplacement d'une portion de la voie communale n°8 dite chemin Irigoienia, de déclassement et de l'aliénation de l'ancienne emprise au profit des propriétaires riverains
- CHARGE Mme le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

3/ Attribution des marchés pour la réhabilitation de la salle culturelle Bixintxo

Mme le Maire expose que la consultation pour la réhabilitation de la salle culturelle Bixintxo a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Un avis d'appel à la concurrence a été inséré dans le journal Sud-Ouest et sur le site eadministration64.fr.

56 offres réparties sur 14 lots, ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Les conclusions de l'analyse réalisée par le maître d'œuvre selon les critères : prix des prestations (60%) et qualité du mémoire technique (40%) sont les suivantes :

LOTS	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
N° 01 Démolition	oyhamburu	15 625,74 €	18 750,89 €
N° 02 Gros œuvre - VRD	Bonloc Construction	137 077,69 €	164 493,23 €
N° 03 Charpente Bois - Couverture - Zinguerie	Fourcade	82 501,55 €	99 001,86 €
N° 04 Etanchéité	SAT Etanchéité	5 284,00 €	6 340,80 €
N° 05 Menuiseries extérieures	Geroari	41 478,00 €	49 773,60 €
N° 06 Menuiseries intérieures	Minjou	35 354,90 €	42 425,88 €
N° 07 Serrurerie	Goudard	15 294,00 €	18 352,80 €
N° 08 Plâtrerie – Faux plafonds	Cangrand	65 149,75 €	78 179,70 €
N° 09 Carrelage - Faïence	Erbinategaray	9 019,55 €	10 823,46 €
N° 10 Peinture - Revêtements muraux	Peintures d'Aquitaine	28 526,88 €	34 232,26 €
N° 11 Chauffage - Ventilation - Climatisation Plomberie- Sanitaire	Sarrat	61 974,31 €	74 369,17 €
N°12 Electricité Courants forts/Courants faibles	Arrambide	47 675,25 €	57 210,30 €
N° 13 Equipements scéniques	ATG	37 194,67 €	44 633,60 €
N° 14 Tribunes télescopiques	Samia Devianne	52 292,12 €	62 750,54 €
TOTAL		634 448,41 €	761 338,09 €

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité :

Pour : Fabienne AYENSA, Sophie BAGNERIS, Serge CHAULET, Philippe DELGUE, Florence DOYHAMBEHERE, Maryannick DOYHENARD, Jonathan DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Mado ERRECART, Monique ETCHEVERRY, Eliane ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Annie LAGRENADE, Peio LARRAMENDY, David LARREGUY, Olivier MARCARIE, Jean-Louis ROUX.

Contre : Christine BIZEAU, Danielle LABROUCHE-DASSE, Thierry LAFITTE, Jean-Baptiste LARROQUE, Sophie LOUIT, Jean-Michel OSPITAL

- D'ATTRIBUER les marchés conformément aux propositions listées ci-dessus
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer les marchés correspondants
- DE VALIDER que les crédits seront inscrits au budget principal 2016

4/ Convention Office 64 de l'Habitat / Commune de Briscous

Mme le Maire expose que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle culturelle Bixintxo, il conviendra de procéder au raccordement des eaux pluviales issues du bâtiment, au réseau collectif dont le regard se trouve sur la propriété de Office 64 de l'Habitat.

Après avoir obtenu l'accord de Office 64 de l'Habitat, une convention de servitude à titre gratuit a été établie pour permettre les travaux de raccordement.

A la fin des travaux un acte en la forme administrative sera établi pour authentifier cette servitude.

Ouï l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal à la majorité :

Pour : Fabienne AYENSA, Sophie BAGNERIS, Serge CHAULET, Philippe DELGUE, Florence DOYHAMBEHERE, Maryannick DOYHENARD, Jonathan DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Mado ERRECART, Monique ETCHEVERRY, Eliane ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Annie LAGRENADE, Peio LARRAMENDY, David LARREGUY, Olivier MARCARIE, Jean-Louis ROUX.

Contre : Christine BIZEAU, Danielle LABROUCHE-DASSE, Thierry LAFITTE, Jean-Baptiste LARROQUE, Jean-Michel OSPITAL

Abstention : Sophie LOUIT

Autorise Mme le Maire :

- A signer la convention de servitude
- A signer l'acte en la forme administrative pour authentifier cette servitude



Le Maire,

Fabienne AYENSA